



PATR2MC

2024 - 2025

Master de spécialisation conjoint en conservation-restauration

PATR2MC -

Le module initial du premier quadrimestre du premier bloc annuel permet à chaque étudiant-e de remettre à niveau ses connaissances dans les domaines qui lui sont moins familiers, selon sa formation initiale en histoire de l'art, archéologie, architecture ou ingénierie des constructions (définitions, notions et spécificités du patrimoine culturel immobilier). Inversement, le deuxième quadrimestre du second bloc annuel ménage le temps nécessaire pour se concentrer sur les stages et le travail de fin d'études, présenté devant le jury et au cours d'une séance publique assortie d'une exposition de posters.

Quelque soit la discipline de chacun-e, un des objectifs consiste initier à la bonne gestion des pratiques et à sensibiliser à une interaction mieux coordonnée entre les entreprises, les artisans indépendants, les praticiens spécialisés, les experts en études préalables, les maîtres d'ouvrage, les administrations compétentes et les auteurs de projet. Dans cette perspective, l'établissement du master-plan et du dossier de restauration ainsi que le suivi de chantier constituent un module à part entière. Les études préalables, notamment les diagnostics et matériaux des gros et second Œuvres, ainsi que la nécessité de préserver le caractère des biens concernés et de les adapter aux besoins et normes contemporains, par exemple en étudiant le fonctionnement des structures et équipements techniques, complètent l'approche multidisciplinaire des bâtiments. Les vestiges ruinés, entre autres archéologiques, et les parcs et jardins historiques achèvent de prendre en considération tous les aspects du patrimoine immobilier. Un module est orienté vers les pratiques, par le biais de séminaires, de stages, de visites, d'excursions et d'un voyage annuel. Complétant les interventions d'invités extérieurs, le cycle de conférences « patrimoine » rythme également l'année académique de rencontres ouvertes au public.

Organisation

La formation est coordonnée par des titulaires issus de 11 facultés de philosophie et lettres, d'architecture, d'ingénierie architecturale, polytechniques et des sciences appliquées et d'une Haute Ecole de 9 campus francophones du pays (Bruxelles et Wallonie). De nombreux experts extérieurs (architectes et ingénieurs d'entreprises privées et de bureaux d'études), des praticiens de haut niveau de laboratoires et d'ateliers renommés ainsi que des artisans qualifiés et hautement spécialisés, tant en conservation qu'en restauration, participent intensivement aux formations. Tous partagent leurs savoirs faire, théoriques et méthodologiques sur chantiers, en laboratoire ou en auditoire. Plus que sur les campus concernés (Mons, Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Gembloux, Namur, Liège), les cours et les évaluations sont le plus souvent centralisés dans le superbe écrin du [Centre de formation aux métiers du patrimoine à l'abbaye de la Paix-Dieu](#) qui est partenaire de la formation (AWaP, Amay). Ils sont aussi régulièrement organisés sur le terrain (chantiers, sites, visites de laboratoires...). Les cours sont organisés les (mercredi)-jeudi-vendredi-samedi (septembre-décembre / janvier-avril).

PATR2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La sauvegarde du patrimoine s'inscrit à la fois dans la philosophie de « conservation intégrée » prônée par le Conseil de l'Europe et dans une politique de développement durable impliquant les reconversions économique, sociale et culturelle indispensables à la survie de ce patrimoine. Réhabiliter le bâti ancien, lui rendre une valeur d'usage liée à son époque et le restaurer imposent aussi de prendre en compte l'environnement, d'utiliser des techniques et des matériaux traditionnels ou de leur substituer des techniques nouvelles éprouvées et adéquates.

Le master de spécialisation vise à développer les capacités de réflexion et de conceptualisation préalables aux interventions sur l'ensemble du patrimoine architectural, urbain, rural ou paysager. Il prend également en compte l'analyse sociologique et prospective du patrimoine, tant dans les aspects culturels qu'économiques de la conservation intégrée.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Poser le socle de connaissances communes et pluridisciplinaires requis ;
2. Situer la problématique spécifique de la conservation-restauration ;
3. Acquisition de la méthode d'analyse, de documentation, d'interprétation ;
4. Développer la capacité de réaliser un dossier de restauration critique et respectueux du monument, argumenté avec pertinence et conforme aux procédures ;
5. Développer la capacité d'établir une cartographie des pathologies, de s'entourer des expertises adéquates, de proposer des techniques de restauration pertinentes ;
6. Développer la capacité d'identifier la structure et les équipements anciens, d'établir une stratégie respectueuse du monument pour la conservation-restauration des structures et de l'intégration des équipements ;
7. Développer la capacité d'appréhender les spécificités monumentales et végétales des parcs et jardins historiques, et de définir les études, les inventaires et les diagnostics spécifiques nécessaires ;
8. Comprendre les spécificités de la recherche et de la conservation préventive sur un chantier archéologique et les conditions de mise en place et de succès d'un processus décisionnel, visant la conservation des vestiges ruinés ;
9. Développer la capacité d'adopter une attitude critique argumentée vis-à-vis d'interventions, de la philosophie et des méthodologies développées, de leur exécution, du rôle réel des intervenants ;
10. Développer la capacité d'organiser et de maîtriser la succession des opérations nécessaires pour mener à bien une conservation-restauration intégrée d'un bien patrimonial ;
11. Développer la capacité de formaliser une question de conservation-restauration du patrimoine, de structurer et synthétiser sa réponse, de la communiquer oralement, graphiquement et par écrit.

PATR2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

Les modules

1. Définitions, notions et spécificités du patrimoine culturel immobilier (16 cr.)

1.1.

1.1.2. Émergence et évolution de la notion de conservation et des concepts de restauration (2 cr.)

o Étude de cas transversale, diagnostics et matériaux (20 crédits)

| | | | | |
|-----------|-----------------------------------------------------|----------------|--------------------------------|---|
| LPATR2130 | Étude de cas transversale, diagnostics et matériaux | Caroline Bolle | FR [q1+q2] [160h] [20 Crédits] | X |
|-----------|-----------------------------------------------------|----------------|--------------------------------|---|

o Fonctionnement des structures et équipements techniques des bâtiments (11 crédits)

| | | | | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------|--|----------------------------|---|
| LPATR2240 | Fonctionnement des structures et équipements techniques des bâtiments | | FR [q1] [88h] [11 Crédits] | X |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------|--|----------------------------|---|

o Parcs et jardins historiques, vestiges archéologiques et biens ruinés (7 crédits)

| | | | | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------|--|---------------------------|---|
| LPATR2150 | Parcs et jardins historiques, vestiges archéologiques et biens ruinés | | FR [q2] [56h] [7 Crédits] | X |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------|--|---------------------------|---|

o Séminaires, conférences, exercices pratiques, voyage et visites, stage (12 crédits)

| | | | | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------|---|
| LPATR2261 | Séminaires, conférences, exercices pratiques, voyage et visites | Caroline Bolle | FR [q1+q2] [72h] [6 Crédits] | X |
|-----------|-----------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------|---|

| | | | | |
|-----------|-------|-------------------------|------------------------------|---|
| LPATR2262 | Stage | Caroline Bolle (coord.) | FR [q1+q2] [72h] [6 Crédits] | X |
|-----------|-------|-------------------------|------------------------------|---|

o Travail de fin d'études (30 crédits)

| | | | | |
|-----------|---------------------------------------------------------|--|------------------------|---|
| LPATR2171 | Séminaire d'accompagnement du travail de fin d'études I | | FR [q2] [] [1 Crédits] | X |
|-----------|---------------------------------------------------------|--|------------------------|---|

| | | | | |
|-----------|----------------------------------------------------------|--|------------------------|---|
| LPATR2271 | Séminaire d'accompagnement du travail de fin d'études II | | FR [q1] [] [1 Crédits] | X |
|-----------|----------------------------------------------------------|--|------------------------|---|

| | | | | |
|-----------|-------------------------|--|----------------------------|---|
| LPATR2272 | Travail de fin d'études | | FR [q1+q2] [] [28 Crédits] | X |
|-----------|-------------------------|--|----------------------------|---|

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

PATR2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littéra précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités

2° Les candidats ne disposant pas d'un diplôme d'études supérieures de la Communauté française de Belgique (ou d'un pays dans lequel le français est l'unique langue officielle) devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française au niveau **B2** du [Cadre européen commun de référence](#) .

À défaut d'une attestation officielle délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir

